

entrepris de mettre sur pied un programme de lutte contre ce parasite destructeur. Des milliers de dollars ont été dépensés pour mettre au point des modes de destruction de la lamproie adulte et de ses larves. La lutte a été engagée dans les zones très poissonneuses et au printemps, lorsque la lamproie remonte pour frayer vers les criques au lit sablonneux et pierreux.

On a employé deux méthodes pour lutter contre les anguilles, celle de la barrière électrique, qui vise l'anguille elle-même, puis un produit chimique dérivé de la même chaîne dont on fait l'aspirine qui a donné pour la destruction des larves d'excellents résultats. Le produit n'est nocif pour aucun autre poisson, ni pour les végétaux, ni pour les animaux qui pourraient en boire. La méthode a eu dans les lacs Supérieur et Michigan un coefficient de réussite de 90 p. 100 et les truites reviennent. Un problème subsiste cependant en ce qui concerne le lac Michigan, dont les poissons ont absorbé des surcharges d'insecticides qui dépassent les limites de sécurité. Le lac Supérieur, trop froid, est improductif. Il ne reste donc, comme foyer de pêche productive, que le lac Huron.

Les affectations des États-Unis et du Canada pour la lutte contre la lamproie s'élevaient à 1.5 million de dollars. C'est une somme bien modeste si l'on considère que la prise annuelle de truite avant l'invasion de la lamproie dépassait 15 millions de livres. Si mes calculs sont exacts, cette lutte coûte 10c. la livre. Ce programme devrait sûrement être accéléré afin de compléter la destruction de la lamproie dans le lac Huron. C'est pour deux raisons que je signale ce point au ministre, qui possède beaucoup de sens commun. D'abord, il faudrait redonner au lac Huron son rang véritable de plus grand lac de pêche des Grands lacs. Ensuite, la pêche à la truite est la base de la pêche commerciale. Puis, il y a aussi les hybrides, qui ont été développés et établis dans une certaine mesure, ce qui a occasionné des frais. Ils se portent bien dans le lac Huron, attirant de plus en plus les pêcheurs et les touristes du monde entier. A mon avis, il est absurde cependant d'économiser les sous et de prodiguer les louis quand le succès est à notre portée.

La deuxième raison, c'est qu'il n'y a jamais eu d'écluse à Big Chute, dans le canal de Trent. Cet étranglement existe encore à Big Chute, où un pittoresque chemin de fer est incapable de transporter les navires les plus gros et les plus lourds qui empruntent ce cours d'eau. Cela forme un obstacle insurmontable aux gros bateaux. La nomination d'un représentant du gouvernement provincial et d'un représentant du gouvernement

fédéral à un comité chargé d'étudier les moyens d'améliorer les voies d'eau intérieures et d'en faire bénéficier davantage les touristes tant canadiens qu'étrangers témoigne de l'importance qu'on leur accorde.

Le gouvernement a terminé la construction de l'écluse à Swift à un coût bien au-delà de deux millions de dollars. Cette écluse est superbe, à vrai dire, c'est une des plus belles que l'on puisse trouver n'importe où. C'est le gouvernement conservateur qui lança les projets de rénovation du canal Trent au coût de 20 millions de dollars. Ces projets furent évalués par le gouvernement libéral à son arrivée au pouvoir et menés à bonne fin. Il en résulta la construction de l'écluse à Swift. Il est intéressant de signaler qu'en 1955, plus de 27,000 embarcations ont emprunté cette voie d'eau mais en 1964, à peine neuf ans plus tard, il y en a eu plus de 112,000, et leur nombre s'accroît. Comment le gouvernement peut-il justifier cette dépense de 2 millions pour l'écluse de Swift et continuer à tolérer cet éternel embouteillage qui ne cesse d'augmenter à Big Chute? On craint que la lamproie de mer puisse pénétrer dans la voie de navigation intérieure après la construction de la seconde écluse. Je dis au ministre qu'il nous appartient de faire disparaître la lamproie de mer puis de compléter le système du canal de Trent.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) de ses observations. Nous devons certainement examiner la question de temps en temps, mais il ne faudrait pas laisser, comme lui, l'impression que le programme de répression de la lamproie a été rogné.

Il a été rogné en termes de dollars, cette année, de seulement 1 p. 100. En 1966-1967, le Canada a dépensé \$425,000 pour ce programme: En 1967-1968, il a dépensé \$452,000 et l'an dernier \$498,000. Le budget de cette année se monte à \$493,000, soit \$5,000 de moins ou environ 1 p. 100. La principale raison de cette diminution est que les services de la faune et des poissons des États-Unis n'ont pu ajouter de crédits à leur budget.

L'accord canado-américain, régi par la Commission des pêcheries des Grands Lacs, prévoit une participation de 69 p. 100 pour les États-Unis et de 39 p. 100 pour le Canada. Notre contribution se relie presque automatiquement à celle des États-Unis.

Le député l'a dit, l'emploi de lampricide, inauguré en 1958, a donné de très bons résultats, puisqu'il a réduit les colonies de lamproies de 80 p. 100 dès 1962, et de 90 p. 100 en